



Négociations salariales 2020

Toujours un juste équilibre à trouver !

Suspendues depuis mi-mars, celles-ci ont repris dans les conditions que nous connaissons tous!

Par ailleurs, l'**UNSA**, organisation syndicale responsable, a souhaité tenir compte des toutes premières informations communiquées au CSE sur les impacts économiques de cette crise mondiale pour notre Groupe.

Un contexte bien difficile pour, à la fois, négocier des augmentations de salaires à la hauteur des gros efforts fournis par chacun, mais aussi rechercher à ne pas trop peser sur les pertes financières en cours pour notre entreprise, notre priorité restant l'employabilité.



Pour l'**UNSA**, il était néanmoins **essentiel**:

- ⇒ D'obtenir une augmentation « décente » pour tous.
- ⇒ De favoriser les bas salaires avec un plancher (minimum).
- ⇒ De mieux équilibrer les variations de taux par tranche de salaires afin d'harmoniser les écarts entre classe et niveau.
- ⇒ D'obtenir rapidement le versement d'une prime significative pour le plus grand nombre.

Nous avons obtenu, avec nos partenaires signataires, des évolutions significatives au cours de cette négociation.

La dernière proposition de l'employeur répond, notamment, à nos priorités, soit:

- ⇒ **A effet du 1er juillet, une augmentation variable en fonction de tranches de salaire (voir tableau).**
- ⇒ **Un montant plancher (minimum) d'augmentation collective fixé à 220€ bruts annuels**
- ⇒ **Sur la paie de juin, une prime individuelle dite MACRON de 300€ pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois le montant du SMIC (proratisée en fonction du temps de travail).**
- ⇒ **À effet du 1er juin, des titres restaurant seront attribués aux télétravailleurs qui bénéficient habituellement des RIE de leur site (les modalités de déploiement sont encore en cours de discussion).**

Pour les salaires:	Augmentation	Effet plancher
Jusqu'à 35 000€	1%	440 salariés concernés
De 35 001€ à 45 000€	0,6%	1327 salariés concernés
Supérieure à 45 001€	0,43%	150 salariés concernés

Ces mesures étant, par ailleurs, sans condition d'ancienneté, l'**UNSA** a estimé que, dans leur globalité, elles étaient acceptables. **Nous signerons donc prochainement cet accord.**

Nous regrettons cependant que les évolutions présentées par la Direction aient été faites au détriment de l'enveloppe consacrée aux augmentations individuelles. Celle-ci sera donc limitée à 0,39 % de la masse salariale. Les mesures individuelles ne s'appliqueront qu'à partir du 01/07 sans rétroactivité.

Nous avons fait le choix, en cette période difficile, de privilégier un esprit et des actes collectifs et solidaires !

Echangeons ensemble : UNSA@ag2rlamondiale.fr

nos communications en un clic en vous inscrivant à notre newsletter : <http://ag2r-reunica.unsa.org/>